



TRAVAUX RUE D'ARMAILLÉ

Dans le cadre de la démarche « **Embellir votre quartier** », vous avez fait part de vos nombreuses idées pour améliorer et rendre plus agréables les espaces de votre quotidien.

Quoi ?

Mise aux normes Pompiers et création d'un double-sens cyclable avec de nouveaux emplacements pour le stationnement des deux-roues.

Où ?

Rue d'Armaillé.

Quand ?

Du 6 au 17 mai 2024.

Comment ?

- ⚠ Effacement de l'ancien marquage au sol
- ⚠ Réalisation d'un nouveau marquage permettant le double sens cyclable
- ⚠ Création d'emplacements pour le stationnement des deux-roues (motorisés payant et vélos gratuit)

Les impacts :

- ⚠ Neutralisation de la totalité du **stationnement auto à partir du 29 avril et de façon définitive** ; il y aura ensuite du stationnement deux-roues ainsi que des zones de livraisons ;
- ⚠ La circulation des piétons sera maintenue et protégée en permanence.
- ⚠ L'accès des véhicules de secours sera maintenu en permanence.

CONTACTS

RÉALISATION

VILLE DE PARIS
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS
SECTION TERRITORIALE DE VOIRIE - NORD-OUEST
24, AVENUE NIEL, PARIS 17^E
TÉL. 01 43 18 51 00

ENTREPRISE

AXIMUM

**Plus d'infos
sur paris.fr/chantiers
et au 3975*** *COÛT D'UN APPEL LOCAL



PATIENCE ON EMBELLIT VOTRE QUARTIER